cese
Conseil économique social et environnemental

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Égalité — Fraternité

Résolution adoptée
Séance plénière du 25 novembre 2026

Défendre *l'avenir financier* de la culture

Déclaration du groupe Entreprises

Cette résolution interpelle les pouvoirs publics et les acteurs sur la situation du secteur culturel en France avec raison. Il traverse en effet une période contrastée : s'il représente un poids économique majeur, il subit une fragilité financière croissante liée aux coupes budgétaires et à l'inflation. A travers de nombreux constats étayés, cette résolution réalise un diagnostic précis et pointe des réalités en demi-teinte auxquelles le secteur culturel est confronté. Cela nous engage à chercher avec les pouvoirs publics un cadre plus résilient et plus cohérent pour une ambition culturelle renouvelée. **Pour cette raison, le groupe Entreprises vote favorablement ce texte** et remercie l'agilité des rapporteurs.

Quelques convictions que le groupe Entreprises aimerait partager :

- La culture française fait toujours exception, et c'est heureux ! car son modèle est unique au monde : d'un côté, des créations subventionnées ou financées par des mécènes, de l'autre des œuvres produites par des entreprises qui exportent et servent de locomotive à l'économie française.

- La richesse de l'offre culturelle véhicule des valeurs et une image positive de la France. Elle est due notamment à une industrie de la connaissance, composée d'un fort tissu de TPE/PME et de leaders mondiaux, génératrice de valeur ajoutée et d'emplois. Il faut donc valoriser les industries culturelles et créatives en intégrant la créativité artistique dans leur production et défendre cet écosystème culturel tricolore. Il faut créer des champions culturels solides capables d'attirer des capitaux et de dynamiser l'attractivité des territoires via des partenariats événementiels ou du sponsoring avec le tissu des PME et TPE locales.

- Face aux craintes que peut susciter la concentration économique, il faut au contraire encourager les coopérations durables entre les entreprises et les institutions culturelles pour stimuler l'innovation, développer le mécénat d'entreprise, le parrainage, l'investissement direct et le capital-risque. C'est un impératif de développer des leviers privés complémentaires aux fonds publics.

Si les rapports entre argent et culture n'ont pas toujours fait bon ménage en France, l'approche a bien évolué ces dernières années. Oui, il est possible de produire de l'art, du sens et de l'identité… tout en créant de la richesse et de l'emploi, et de l'attractivité.

9, place d'Iéna – 75775 PARIS CEDEX 16 · 01 44 43 60 00 · communication@lecese.fr